

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

Sensibilisation à l'écomobilité - Subvention à l'association "Le Réseau Mille-Pattes" - Convention - Approbation - Autorisation de signature

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des actions menées par la Communauté urbaine de Bordeaux à travers la Charte pour l'Environnement vers le Développement Durable, le Plan Climat et l'Agenda 21, notre établissement souhaite soutenir des actions locales qui visent à développer des programmes pédagogiques, de sensibilisation au développement durable. De plus, la Communauté urbaine de Bordeaux a vocation à favoriser toutes actions permettant de poser, sur son territoire, les bases de l'essor d'une mobilité durable.

Considérant que l'éducation et la sensibilisation des citoyens sont des composantes essentielles pour porter tout projet de développement durable, il est indispensable de s'appuyer sur des relais locaux à travers, notamment, le monde associatif.

La fédération du Réseau Mille-Pattes est une association Loi 1901, créée le 6 octobre 2008, dont l'action principale est d'accompagner et de soutenir les dispositifs de pédibus et/ou vélobus, transport scolaire pédestre et/ou cyclable, mis en place sur le territoire de la Gironde.

Ce réseau oeuvre en faveur de l'éco citoyenneté en implantant dans les écoles des modes de ramassage scolaire alternatifs à la voiture. Il met à leur disposition les moyens et méthodes nécessaires à une mise en place opportune, cohérente et sécurisée du projet.

Basé sur le volontariat et l'entraide des quartiers, ce dispositif facilite la mixité générationnelle et sociale, et permet d'impliquer les parents d'élèves tout en sensibilisant les enfants au changement de comportement. Il accompagne les parents motivés en apportant les outils nécessaires à la création et à la pérennisation de leur projet.

Le Réseau Mille-Pattes se tient, par ailleurs, à la disposition de toutes les communes de la Communauté urbaine pour développer avec elles des actions d'écomobilité scolaire au sein des écoles de leurs territoires. L'association est également régulièrement mobilisée par les parents d'élèves pour initier avec eux des actions innovantes en matière de déplacement domicile-école : équibus, covoiturage...

En 2012, l'association avait bénéficié d'une aide de la Communauté urbaine à hauteur de 25 000 €, qui lui a permis de consolider et développer ses activités sur le territoire communautaire (17 communes concernées contre 15 l'année précédente, soit 30 lignes contre 28 en 2011). Le réseau Mille Pattes a déployé de nouveaux outils de suivi des projets d'écoles, développé un site de covoiturage scolaire et participé aux travaux du Grenelle des mobilités de la CUB.

Pour poursuivre ses actions et faire bénéficier les parents d'une animation performante, l'association a de nouveau besoin de l'aide communautaire pour 2013, sachant qu'elle a recherché de nouvelles sources de financement. Le programme pour cette année porte, au delà des actions classiques d'animation et de développement de lignes de pédibus, sur le covoiturage des parents d'élèves et sur la mobilité des scolaires en collèges et lycées.

Adopté le 11 février 2011, le Plan Climat de la Communauté urbaine de Bordeaux prévoit notamment de soutenir financièrement les initiatives de déplacements doux pour les déplacements domicile-école et de mener des actions de sensibilisation à la marche à pied. En parallèle, les Contrats de Co-Développement prévoient une intervention de la Cub pour appuyer la mise en place d'actions de promotion et de création de lignes de bus pédestres et cyclistes autour des établissements scolaires et toute démarche de promotion de la mobilité durable auprès des scolaires.

Afin d'encourager l'action et les perspectives du Réseau Mille-Pattes, la Communauté urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 25 000 €. Cette demande apparaît en droite ligne avec les objectifs communautaires, il est donc proposé d'y accéder.

Le budget annuel prévisionnel sur le territoire de la CUB est le suivant :

Dépenses	€ TTC	Recettes	€ TTC
<u>Achats</u> Matériels, équipement, fournitures bureau	2 000	Communauté urbaine de Bordeaux	25 000
<u>Services extérieurs</u> Assurances Divers	2 000 500	Conseil Général de la Gironde	7 500
<u>Autres services extérieurs</u> Rémunérations d'intermédiaires Publicité et relations publiques Déplacements et réceptions Frais postaux et de télécommunication Services bancaires Divers	7 500 14 200 5 000 600 600 600	Conseil Régional d'Aquitaine Agence Régionale Santé	7 500 2 500
<u>Charges de personnel</u> Rémunérations du personnel Charges de sécurité sociale	11 000 2 500	Ville de Bordeaux	4 000

Total	46 500	Total	46 500
--------------	---------------	--------------	---------------

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000, et notamment son article 10 ;

VU le Plan de Déplacements Urbains adopté le 26 mai 2000, mis en conformité avec la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » le 28 mai 2004 (« axe n°7 : communiquer, informer, sensibiliser pour de nouveaux comportements ») ;

VU le Plan Climat, adopté le 11 février 2011 (« Mobilité des Personnes », Fiche-Action n°6 relative au développement de la marche à pied et des initiatives collectives) ;

VU la délibération n°2012/0010 du conseil communautaire du 20 janvier 2012 portant l'adoption des contrats de co-développement sur la période 2012-2014,

VU la demande de l'association ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les actions menées par l'association « Le Réseau Mille-Pattes » pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à l'éco-mobilité contribuent aux objectifs définis par la Communauté urbaine de Bordeaux en matière de mobilité durable. La mobilisation des parents et enfants mise en œuvre par l'association participe à assurer la diffusion des modes actifs que sont le vélo et la marche auprès des générations actuelles et futures. Elle contribue ainsi aux actions de promotion des mobilités alternatives que conduit la CUB auprès du grand public et des entreprises afin d'aboutir aux objectifs de report modal ambitieux qu'elle s'est notamment fixée dans son Plan Climat : atteindre 15% de part modale vélo et 25% de part modale pour la marche à l'horizon 2020.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer à l'association « Le Réseau Mille-Pattes » pour le fonctionnement de ses activités durant l'année 2013 une subvention d'un montant maximum de 25 000 € affecté à un budget prévisionnel de 46 500 €, soit un taux d'intervention de 53,76%.

Article 2 : D'approuver la convention ci-annexée avec Le Réseau Mille- Pattes.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

Article 4 : D'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, Chapitre 65 – Fonction 8222 – Compte 6574 - CRB KC00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 15 OCTOBRE 2013

M. CLÉMENT ROSSIGNOL